

Hugues Vanbesien

*Direction du livre et de la lecture*

# LES BIBLIOTHÈQUES CENTRALES DE PRÊT ENTRE TRADITION ET MUTATION

*LES STATISTIQUES 1986-1987*

La Direction du livre et de la lecture a publié en août 1990 les statistiques 1986 et 1987 des bibliothèques centrales de prêt des départements. Ces statistiques sont élaborées à partir du rapport annuel d'activité transmis par ces établissements à la Direction du livre et de la lecture en application du décret n° 88-1037 du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales. Les données transmises sont donc entièrement élaborées par les établissements. L'administration centrale contrôle uniquement la cohérence interne de chaque tableau de données, les directions régionales des affaires culturelles transmettant les chiffres relatifs aux dépenses de l'Etat.

## De formulaire en formulaire

Le formulaire du rapport annuel a été modifié entre 1985 et 1986 pour l'améliorer et l'adapter à la nouvelle réalité administrative établie le 1/01/1986 par le transfert des bibliothèques centrales

de prêt aux départements. Cela rend difficile les comparaisons avec les exercices antérieurs, particulièrement pour les données budgétaires, et malmène quelque peu la cohérence déjà très relative de l'élaboration des données par les différents établissements. Le nouveau formulaire a notamment fait disparaître le détail des imputations budgétaires par article, les données relatives aux associations — le plus souvent relais des subventions départementales et communales —, la ventilation des prêts et des acquisitions entre les classes Dewey, la répartition des usagers par catégories socio-professionnelles. Il développe par contre les données relatives aux documents audiovisuels, à l'animation, à la formation, à la coopération.

Enfin, l'élaboration des statistiques nationales porte sur une partie seulement des données contenues dans les rapports, essentiellement sur les données quantifiées et quantifiables concernant les ressources, les dépenses, les flux de collections et le nombre des dessertes, le

personnel, et laisse de côté les données peu fiables (statistiques des dépôts) ou celles, plus qualitatives, relatives à l'animation, à la formation, à la coopération, qui entrent mal dans ce cadre.

Le traitement des rapports annuels (94 réponses en 1986, 92 réponses en 1987 sur 96 bibliothèques centrales de prêt) a permis de produire :

- des tableaux généraux (moyennes nationales) pour les années 1986 et 1987 des moyens mis à la disposition des bibliothèques centrales de prêt et des résultats obtenus ;
- des statistiques détaillées établissement par établissement<sup>1</sup>.

1. On pourra consulter ces tableaux et statistiques dans la publication de la Direction du livre et de la lecture *Bibliothèques centrales de prêt : statistiques 1986-1987*, Ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire / Direction du livre et de la lecture, 1990.

Le rapport annuel n'est pas conçu comme un outil de gestion (tableau de bord) mais avant tout comme un outil « macro-économique ». Mesurer véritablement dans ce cadre les résultats obtenus est difficile. En effet, la mission d'une bibliothèque centrale de prêt étant d'exercer des effets démultiplicateurs sur les bibliothèques des petites communes, apprécier leur action revient à apprécier le développement d'un réseau. Or, ni la géographie des « dépôts », ni les moyens propres de ceux-ci, leurs résultats pas plus que l'effet des actions de formation, d'animation, les subventions départementales, etc. n'apparaissent ici.

Les données nationales et même les comparaisons établies par établissement sont souvent sujettes à caution dans la mesure où ces chiffres recouvrent des contextes éminemment divers dus à la variété géographique des départements (nombre, taille, dispersion des communes, situation économique, type d'habitat) comme à la variété des stratégies des bibliothèques centrales de prêt (présence ou absence du secteur scolaire, du prêt direct, construction d'un réseau *ex-nihilo* par des établissements récents ou restructuration d'un réseau hérité du passé). Si les indicateurs disponibles pour les bibliothèques municipales sont généralement univoques et les moyennes de références bien établies, ceux des bibliothèques centrales de prêt résultent d'évolutions contradictoires : la suppression de dessertes peut avoir un sens tout aussi positif que la multiplication de celles-ci dans un autre département. L'activité des bibliothèques centrales de prêt paraît encore difficilement normalisable. Souhaitons que des enquêtes départementales apportent des informations sur tous ces points, encore mal connus par la plupart des établissements.

Toutes ces précautions prises, et une fois admis le caractère très indicatif des données, les statistiques nationales des bibliothèques centrales de prêt ne sont pas dépourvues d'enseignement.

Le territoire des bibliothèques centrales de prêt a atteint son extension actuelle quand la cou-

verture du territoire fut achevée par la création de services dans les départements encore dépourvus de cet équipement, à savoir l'Allier, l'Ardèche, l'Aude, la Corse-du-Sud, les Côtes-du-Nord (Côte d'Armor), l'Eure-et-Loire, le Gard, le Jura, le Maine-et-Loire, le Nord, l'Oise, la Haute-Saône, la Saône-et-Loire, la Savoie, la Haute-Savoie, le Vaucluse en 1981-1982, le Territoire de Belfort (par scission de la Bibliothèque centrale de prêt du Doubs) et la Guyane en 1985. Dans certains cas (Ardèche, Aude, Jura...) une activité associative pouvait préexister. Les seuls départements dépourvus de bibliothèque centrale de prêt sont donc les départements très urbanisés de la région parisienne.

Les 96 bibliothèques centrales de prêt ont en charge le soutien au développement de la lecture publique dans 35 178 communes de moins de 10 000 habitants totalisant 27 507 317 personnes selon le recensement de 1982<sup>2</sup>.

## Les moyens

Les données relatives aux dépenses d'investissement établissent clairement que les années 1986 et 1987 sont des années de transition dans le transfert de compétence, l'Etat supportant encore l'essentiel des dépenses, soit 46,765 MF sur 68,428 MF en 1986 et 42,371 MF sur 67,055 MF en 1987, dans le cadre du programme de construction et d'équipement de bâtiments défini antérieurement, et qui doit se poursuivre jusque fin 1991<sup>3</sup>. L'effort des départements, sous forme d'acquisitions de terrains et de fonds de concours est très largement une contribution à ce programme. La période des deux

années consécutives au transfert de compétence est de toute évidence trop brève pour que les conseils généraux aient eu le temps de mûrir des projets d'investissement en rapport avec leurs orientations propres.

En ce qui concerne l'informatisation, les dépenses d'investissement faites par les départements sont les seules à apparaître (301 000 F en 1986, 657 000 F en 1987). Les dépenses faites par l'Etat pour les sites LIBRA (dota-tions en matériel) n'apparaissent pas car elles sont imputées au budget de l'administration centrale.

## Fonctionnement

En 1985, l'Etat consacrait 131,631 MF au fonctionnement courant des bibliothèques centrales de prêt, mais cela ne représente qu'une partie du total, puisque les départements, souvent par le biais d'associations, fournissent également une importante contribution où la notion de fonctionnement courant ne peut être individualisée.

En 1986, l'Etat transfère en dotation générale de décentralisation les crédits qu'il aurait consacrés au fonctionnement courant des bibliothèques centrales de prêt. Tout ou partie de ces crédits alimente leur budget de fonctionnement courant tel qu'il est voté par les conseils généraux mais il convient d'y ajouter une partie, mal connue, des sommes qui transitaient auparavant par l'association et sont désormais intégrées à ce même budget. Les financements associatifs continuent ici et là, mais ne sont plus comptabilisés. D'autre part, selon l'organisation de chaque département, certaines imputations ont pu soit venir s'ajouter aux dépenses des bibliothèques centrales de prêt, soit en être retranchées pour être déplacées vers des services départementaux « transversaux », par exemple les dépenses d'impression ou celles afférant aux véhicules. Ces données budgétaires doivent être considérées comme approximatives et les comparaisons entre 1985 et 1986 notamment sont particulièrement hasardeuses.

2. Quatre-vingt-quatorze bibliothèques centrales de prêt ont rempli leur obligation réglementaire de transmettre un rapport annuel d'activité en 1986, et 92 en 1987. Le rapport d'activité de l'Ain est très incomplet pour les deux années, et celui du Bas-Rhin pour l'année 1987.

3. Programme défini par les décrets 86-277 du 28 février 1986 et 86-278 du 26 février pour 31 centrales et deux annexes, totalisant 40 200 m<sup>2</sup>.

En 1986, les dépenses de fonctionnement courant des départements représentent 103,89 MF, dont 61,39 MF d'acquisitions, pour 117,125 MF (+ 12,73 %) en 1987, dont 71,4 MF d'acquisitions (+ 16,3 %). La forte augmentation des crédits CNL<sup>4</sup> représente 7,73 % de la hausse des crédits d'acquisitions et 4,57 % de la hausse de l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant. La part propre des départements serait donc d'environ 8,16 %. En 1987, les départements semblent effectuer globalement un effort en faveur du fonctionnement courant des bibliothèques centrales de prêt (+ 8,16 %), allant au-delà de la réactualisation de la Dotation générale de décentralisation (+ 5,16 %).

L'ignorance quant à l'évolution des « invisibles » demeure et doit inciter à considérer ces conclusions comme très hypothétiques.

L'évolution des acquisitions entre 1985, 1986 et 1987 semble indiquer un accroissement des moyens pour toute la période : 55 MF (estimation) en 1985, 61,39 MF en 1986, 71,4 MF en 1987... A titre de comparaison, les bibliothèques municipales ont dépensé 233,32 MF d'acquisitions en 1986 et 250,28 MF en 1987 (tous documents confondus) : les bibliothèques de lecture publique représentent pour l'édition un marché de plus de 310 MF...

En considérant que les dépenses d'acquisitions sont les données les plus fiables des dépenses de fonctionnement courant et ceux dont la collecte est la plus cohérente d'une bibliothèque centrale de prêt à l'autre, on peut, dans certaines limites, tenter d'aborder la question des inégalités géographiques. Certains établissements (une vingtaine) enregistrent une croissance des dépenses d'acquisitions très supérieure

à la moyenne, parfois jusqu'à 30, voire 50 % de hausse par rapport à l'année 1986 : ce peut être l'effet de la réintégration de subventions associatives, ce peut être aussi l'écho d'un effort particulier du département, en particulier pour la constitution de fonds audiovisuels.

Quinze bibliothèques centrales de prêt<sup>5</sup>, par contre, voient leurs dépenses d'acquisitions révisées à la baisse et ce phénomène ne peut pas résulter d'artifices comptables. Dans certains cas, il semble que des bibliothèques centrales de prêt récentes achèvent la constitution des collections initiales et adoptent une « vitesse de croisière » pour le renouvellement des collections, même si cette notion a moins de sens ici que pour les bibliothèques municipales. Dans un petit nombre de cas, il doit s'agir néanmoins d'une amputation de moyens, conséquence de choix départementaux.

### Personnels

L'Etat conserve la charge de ses agents mis à la disposition des départements. En 1986 et 1987, l'érosion des effectifs des agents de l'Etat<sup>6</sup> s'est poursuivie : 116 conservateurs en poste en 1987 contre 117 en 1986 ; 336 bibliothécaires-adjoints en 1987 contre 342 en 1986 ; 139 agents administratifs (toutes catégories) en 1987 contre 140 en 1986 ; 278 agents de catégorie C des personnels bibliothèques en 1987 contre 259 en 1986, léger accroissement qui semble bien résulter d'erreurs de déclaration.

La contribution des départements aux effectifs des bibliothèques centrales de prêt (agents départementaux et salariés d'association) était importante dès avant le transfert de compétence. On comptait déjà fin 1985 428,4 équivalents temps plein d'agents dé-

partementaux et 47 salariés associatifs pour 865,8 postes de l'Etat. Les recrutements départementaux ont continué en 1986 (dix équivalents temps plein supplémentaires environ) et en 1987 (création de treize emplois qualifiés de catégorie B, portant leur nombre à 214, et de onze emplois administratifs, portant leur nombre à 80).

Fin 1987, trois bibliothèques centrales de prêt seulement — douze si l'on ne considère que les emplois spécifiques des bibliothèques — n'avaient pas d'agents départementaux (Alpes de Haute-Provence, Pyrénées-Orientales, Martinique), et 23 bibliothèques centrales de prêt avaient déjà des équipes majoritairement composées d'agents territoriaux<sup>7</sup>. L'année 1987 a été marquée par une innovation « anticipatrice » : le recrutement de deux agents départementaux de catégorie A...

L'entrée en vigueur du transfert de compétence n'a pas eu pour conséquence immédiate la multiplication des emplois départementaux : le rythme de ces créations d'emplois a même fortement fléchi par rapport aux années antérieures, période d'effort considérable... et d'aide de l'Etat aux créations d'emplois qualifiés... : 90 créations d'emplois aidés en 1983, 117 en 1984, 172 en 1985. Un grand nombre de ces emplois était destiné à de nouvelles annexes qui bénéficiaient aussi d'aides à l'investissement (véhicules et mobilier). En ce qui concerne le personnel, les départements avaient anticipé de fait sur le transfert de compétence.

Etant donné le poids de cette dépense, le caractère fiable de cette donnée, son incidence évidente sur le niveau de fonctionnement des services, il a paru opportun de l'utiliser pour évaluer les inégalités géographiques. Rappelons toutefois que le coût en

4. Les bibliothèques centrales de prêt déclarent dans leurs ressources 3 141 890 F venant du CNL en 1986 et 7 899 156 F en 1987. Le CNL déclare avoir versé 9 649 000 F en 1986, 7 890 000 F en 1987, 11 390 000 F en 1988... Faut-il invoquer des erreurs de déclaration, une ponction sur les aides CNL ou une imputation différente sur les exercices annuels liée aux retards de versement ?

5. Départements 03, 11, 21, 39, 45, 49, 57, 58, 69, 71, 89, 90, 971, 974. Une vingtaine de BCP n'ont apparemment pas consommé de crédits CNL en 1987 et ceci pourrait expliquer cela. Dans ce cas, ces crédits devraient réapparaître en 1988.  
6. Agents effectivement en poste au 31 décembre 1987.

7. Départements 01, 03, 07, 12, 17, 18, 26, 28, 30, 32, 34, 38, 42, 59, 60, 63, 69, 73, 74, 82, 84, 971, 973.

personnel des différents types de services rendus est très variable et que la répartition de ces types d'activités est très différente d'une bibliothèque centrale de prêt à l'autre, de sorte qu'il serait hasardeux de mesurer, à partir des statistiques nationales, si les moyens humains sont proportionnés aux missions.

En fait, les inégalités géographiques sont patentes bien avant 1986. A cette date, la moyenne nationale est de 5 agents pour 100 000 habitants à desservir avec un écart allant de 1,8 à 2 agents pour les bibliothèques centrales de prêt des Côtes-du-Nord et de Vendée, les moins bien pourvues, à 13,6 et 13,8 agents pour le Tarn-et-Garonne et le Tarn, les mieux pourvues des bibliothèques centrales de prêt métropolitaines. Les DOM apparaissent atypiques. Les moyens de fonctionnement rapportés à la population sont très supérieurs à ceux de leurs homologues métropolitaines.

En 1986,

- 24 bibliothèques centrales de prêt ont moins de 4 agents pour 100 000 habitants<sup>8</sup> ;
- 28 bibliothèques centrales de prêt ont entre 4 et 6 agents pour 100 000 habitants<sup>9</sup> ;
- 15 bibliothèques centrales de prêt ont plus de 6 et jusqu'à 8 agents pour 100 000 habitants<sup>10</sup> ;
- 10 bibliothèques centrales de prêt ont plus de 8 et jusqu'à 10 agents pour 100 000 habitants<sup>11</sup> ;
- 11 bibliothèques centrales de prêt ont plus de 10 agents pour 100 000 habitants<sup>12</sup>.

Cette situation s'explique par la création ou non d'emplois départementaux, mais aussi et surtout par l'inégale répartition des personnels d'Etat à la date du transfert de compétence... Il n'y a pas

eu, dans ce domaine, de « mise à niveau » préalable. On trouve ainsi parmi les bibliothèques centrales de prêt les mieux pourvues en personnel des services pourvus d'un seul, voire d'aucun emploi départemental en 1986 (Martinique, Alpes de Haute Provence, Haute-Corse, Indre-et-Loire) et des équipes majoritairement départementalisées.

### *Evolution des dépenses totales de fonctionnement*

Ces dépenses passent de 226,67 MF à 245,29 MF, soit une augmentation globale apparente de 8,21 %. Dix-sept départements enregistrent des baisses qui peuvent avoir des causes circonstancielles (mutation d'agents non immédiatement remplacés) mais, comme pour les dépenses d'acquisitions, on ne peut exclure, pour un petit nombre d'établissements, une politique d'austérité. Une quarantaine de départements connaissent des hausses supérieures à la moyenne, le reste maintenant ses dépenses en 1987 à peu près au même niveau qu'en 1986.

En 1986, la moyenne des dépenses par habitant est de 8 240 F pour 100 000 habitants. Onze bibliothèques centrales de prêt, qui figurent évidemment parmi les mieux dotées en personnel, disposent de plus de 15 000 F. Elles constituent la population A<sup>13</sup>. Treize bibliothèques centrales de prêt, qui figurent évidemment parmi les moins bien dotées en personnel, disposent de moins de 5 000 F. Elles constituent la population B<sup>14</sup>.

En 1987, la moyenne des dépenses est de 9 114 F pour 100 000 habitants, 13 bibliothèques centrales de prêt disposent de plus de

15 000 F (les mêmes qu'en 1986, plus les bibliothèques centrales de prêt du Var et de la Martinique) mais elle ne sont plus que trois à dépenser moins de 5 000 F, les bibliothèques centrales de prêt de l'Ain, du Finistère et de la Gironde.

Entre 1986 et 1987, les moyens du groupe A (départements d'Outre-mer exclus) croissent de 32 %, ceux du groupe B (moins les Vosges, faute de rapport 1987), croissent de 9,54 %. Dans un contexte de progression globale, les années immédiatement consécutives au transfert de compétence ont donc vu les écarts extrêmes hérités de la période précédente s'accroître.

### **Les activités**

En 1987, les « dépôts » installés dans les écoles<sup>15</sup>, dépôts destinés au public scolaire et dépôts dits « tous publics », représentaient encore 52,2 % des 29 731 dépôts fixes alimentés par les bibliothèques centrales de prêt. Cette proportion était de 66 % en 1978 et de 61 % en 1983. Les dépôts d'école à vocation scolaire exclusive desservaient 9 867 écoles maternelles ou primaires et 679 établissements secondaires en 1986; 8 767 écoles maternelles ou primaires et 670 établissements secondaires en 1987.

A cette date 24 bibliothèques centrales de prêt<sup>16</sup> ne desservent pas ou plus ce type de dépôts, mais deux d'entre elles, Tarn et

8. Départements 02, 21, 22, 29, 33, 34, 35, 36, 40, 44, 49, 53, 54, 56, 57, 59, 71, 74, 76, 78, 80, 83, 85, 88.

9. Départements 01, 11, 17, 24, 27, 28, 30, 31, 38, 39, 43, 45, 50, 52, 55, 58, 60, 61, 63, 64, 66, 69, 70, 72, 77, 86, 973.

10. Départements 06, 08, 10, 12, 13, 25, 41, 47, 62, 65, 67, 73, 79, 84, 89.

11. Départements 07, 16, 18, 19, 20 A, 26, 32, 68, 90, 972.

12. Départements 04, 05, 15, 20B, 37, 46, 81, 82, 971, 973, 974.

13. Population A : 04, 05, 15, 20 A, 26, 46, 81, 82, 90, 971, 974.

14. Population B : 01, 22, 29, 33, 35, 44, 59, 76, 85, 88.

15. Sur cette question, ainsi que sur la doctrine d'emploi du prêt direct et l'évolution du seuil d'intervention se reporter aux circulaires DL 6 n° 1705 du 17 juillet 1978 et DLL 6 n° 85-2316 du 1<sup>er</sup> août 1985. Frappées de caducité par le transfert de compétence, ces circulaires n'en constituent pas moins une étape décisive dans l'avènement de la conception actuelle des BCP. Les lignes qui suivent font clairement apparaître les limites de leur application effective. Voir également les comptes rendus de la journée BCP/Ecoles organisées à Beauvais en octobre 1989 par l'Association des Directeurs de bibliothèques centrales de prêt et publié dans *Transversales*, bulletin de l'ADBCP, n° 6, 8, 9 et surtout n° 12 en 1989/1990.

16. Départements 05, 11, 12, 22, 28, 29, 30, 31, 34, 39, 40, 43, 44, 49, 59, 70, 71, 73, 74, 81, 85, 90, 974.

Territoire de Belfort, ont une importante activité de prêt direct scolaire : 13 sont de création récente, postérieure à 1978.

En revanche l'Allier, l'Ardèche, la Corse-du-Sud, la Dordogne, l'Indre, le Vaucluse, établissements récents, ont à leur tour créé ce type de desserte, mais sans y recourir systématiquement, et sans que ce secteur ait atteint, par rapport aux autres types de dépôts, l'hypertrophie qui caractérise les établissements les plus anciens, fondés autour de ce type de service. La bibliothèque centrale de prêt de l'Oise est un cas unique de service récent profondément engagé dans ce type d'intervention. Les bibliothèques centrales de prêt du Calvados (1978), de la Creuse (1979), de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire, du Loiret, de la Sarthe ont conservé ou instauré une situation relativement équilibrée.

Les autres départements ont choisi soit de réduire progressivement le nombre des dépôts scolaires, soit au contraire d'en créer de nouveaux<sup>17</sup>. La création de nouveaux dépôts peut recouvrir deux tendances différentes : soit la poursuite de la desserte scolaire, quand elle coïncide avec le maintien ou l'extension du prêt direct scolaire — Aube, Indre-et-Loire, Lot-et-Garonne, Seine-et-Marne, Somme —, soit un certain désengagement quand l'augmentation du nombre de dépôts résulte de la transformation d'un service de prêt direct, particulièrement lourd et coûteux, en desserte de dépôts (Cantal, Isère, Pas-de-Calais, Territoire de Belfort).

### *Les dépôts « tous publics » dans les écoles*

En plus des dessertes destinées au public scolaire (« public particulier »), la quasi-totalité des bibliothèques centrales de prêt effectue des dépôts de livres dans des écoles, destinés en principe à alimenter toute la population de la localité. Ce type d'intervention remonte aux origines des bibliothèques centrales de prêt et ses

inconvéniens sont bien connus : réticence du public face à l'institution scolaire, absence de lien avec la collectivité locale, absence d'acquisitions propres aux relais, possibilité de consultation et même d'accès très réduits, etc. Le nombre de ces dépôts stagne ou diminue dans la quasi-totalité des départements. On en comptait 4906 en 1986 et 4259 en 1987 dans des écoles primaires et maternelles.

Le très faible nombre de livres pour adultes déposés dans ces dépôts (85,9 livres par an en moyenne en 1987) établit bien qu'on ne saurait parler de bibliothèque à leur sujet et que ces livres sont en fait réservés à l'usage quasi exclusif des instituteurs et de leurs proches. Les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Marne, la Haute-Saône, l'Allier, les Hautes-Alpes semblent avoir développé ce type d'intervention en 1986 et 1987.

Les relations des bibliothèques centrales de prêt avec l'institution scolaire paraissent donc évoluer très lentement et, sauf exception, le poids de ce secteur est d'autant plus important que le service est ancien. Les désengagements radicaux ne sont pas la règle : plutôt que de récupérer leurs moyens pour développer une stratégie nouvelle, les bibliothèques centrales de prêt semblent, dans la plupart des cas, jouer sur une « *masse de manœuvre* » réduite, ou mettre en oeuvre les moyens nouveaux au service des stratégies nouvelles, la descolarisation se faisant au coup par coup, selon les opportunités et par substitution d'un type d'intervention à un autre.

Les transformations qualitatives du service scolaire (implication dans le développement des bibliothèques centres documentaires des écoles, formation, abandon de prêt de « séries ») ne peuvent être appréciées dans le cadre de telles statistiques.

### *Les communes de plus de 10 000 habitants*

L'enlèvement des bibliothèques centrales de prêt dans la desserte directe des communes de plus de 10 000 habitants, préjudiciable à

leurs missions propres, le développement de la lecture en milieu rural, autant qu'au public de ces communes, dans la mesure où l'intervention des bibliothèques centrales de prêt ne pouvait tenir lieu de service municipal ou, dans le secteur scolaire, de coopération avec le service municipal, a perduré au-delà des « injonctions » ministérielles de 1985.

En 1986, 50 bibliothèques centrales de prêt effectuaient des prêts de livres, sous une forme ou sous une autre, dans 236 communes de plus de 10 000 habitants... En 1987, 50 bibliothèques centrales de prêt étaient engagées dans 219 communes de plus de 10 000 habitants. Pendant que certaines bibliothèques centrales de prêt mettaient fin à ces interventions (Haute-Garonne, Rhône, Vendée, Val d'Oise) ou les réduisaient (Hérault, Loire-Atlantique, Yvelines) en 1987, d'autres les initiaient (Hautes-Pyrénées, Bouches-du-Rhône, Lot, Deux-Sèvres) ou les développaient (Seine-et-Marne), en général pour desservir des collèges, qui relèvent eux aussi du département. Il est en fait difficile de cerner l'évolution des modes d'intervention dans ce secteur.

### *Le prêt direct*

Lancée en 1968, la formule de prêt direct tous publics avait été nuancée par la suite : offrant une efficacité moindre que le dépôt fixe dans la pénétration du public et un service de qualité réduite par rapport à celui-ci (pas de réelles possibilités de consultation, pas d'usuels, peu de périodiques, pas d'animation), ce type d'intervention s'avérait en outre extrêmement coûteux en véhicules et en personnels et pouvait avoir un effet substitutif à l'initiative municipale. La circulaire de 1985 le réservait aux communes de taille inférieure (moins de 1 500 habitants) et y voyait une intervention « de préfiguration » destinée à céder la place, à une échéance prévue, à un équipement fixe.

Les statistiques 1986 et 1987 confirment le peu d'efficacité globale de la formule : le taux de fréquentation moyen s'établit aux alentours de 6,8 %, 6,9 % de la

17. Départements 11, 15, 16, 19, 25, 32, 38, 46, 58, 62, 66, 68, 76, 77, 89, 974.

population des communes desservies ( un tiers d'enfants, deux tiers d'adultes) contre 16,9 % de la population dans les communes de moins de 10 000 habitants dotées d'une bibliothèque municipale en 1987<sup>18</sup>.

Certains départements enregistrent effectivement une diminution des points de desserte entre 1986 et 1987, indice d'une restructuration ou de la substitution d'équipements fixes aux prêts directs (Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Gers, Isère, Pas-de-Calais, Pyrénées-Atlantiques, Haut-Rhin). Les autres étendent leur desserte. Maîtriseront-elles cette stratégie ?

Il n'est pas possible, à partir d'une telle synthèse annuelle, de connaître la physionomie des communes ainsi desservies, l'ampleur des désengagements et des substitutions d'un service à un autre. Les données fournies par les bibliothèques centrales de prêt font cependant apparaître des écarts de « productivité » énormes. Sur 54 bibliothèques centrales de prêt déclarant pratiquer le prêt direct en 1987, 16 obtiennent des taux de fréquentation inférieurs à la (faible) moyenne, qui peuvent descendre jusqu'à 4,3 ou même 2 % de la population...; 16 déclarent des taux de fréquentation comparables ou supérieurs à la moyenne des équipements fixes, et qui peuvent atteindre des niveaux très honorables en comparaison d'équipements fixes performants : autour de 25 %...

Au-delà de la fiabilité des données, il convient de s'interroger sur ce phénomène. Il semble bien que, plus le nombre de points de desserte est élevé, plus la moyenne de fréquentation est faible : indice d'une extension ancienne de ce type d'intervention qui appelle une restructuration des dessertes. Inversement, cer-

taines bibliothèques centrales de prêt ont pu restructurer leur desserte et la resserrer, ou ne la développer qu'à bon escient.

### *Les publics particuliers*

Ce secteur est extrêmement composite et ne peut être envisagé finement à partir de statistiques. Il compte notamment des « clubs 3ème âge » et assimilés : 384 en 1986, 329 en 1987 ( moyenne des dépôts/an : 166,8 livres) ; des établissements de soins : 209 en 1986, 208 en 1987 (moyenne des dépôts/an : 325 livres) ; des entreprises : 183 en 1986, 166 en 1987 ( moyenne des dépôts/an : 311,5 livres) ; des centres de vacances : 453 en 1986, 440 en 1987 (moyenne des dépôts/an : 123,61 livres).

Le nombre d'établissements pénitentiaires n'apparaît pas. Ces dépôts et leurs emprunts représentent toujours une faible part du total. Les échantillons 1986 et 1987 n'étant pas absolument comparables, il faut se garder d'interpréter les fluctuations apparentes d'une année à l'autre pour des volumes aussi réduits. Toutefois, ce secteur ne paraît pas en développement. Ceci dit sans préjuger d'autres types de relations avec ces partenaires (formation, animation, etc.).

### *La prolifération des bibliothèques municipales*

Le développement de ce secteur est en principe la mission essentielle des bibliothèques centrales de prêt, mais les statistiques nationales ne permettent qu'une appréhension très partielle de leur activité et de leurs résultats : le volume des sorties de livres et le nombre de « bibliothèques municipales » étant les seules données exploitables, encore que très indicatives, le vocable de « bibliothèque municipale » recouvrant des réalités extrêmement diverses (avec ou sans budget, avec ou sans possibilités réelles de consultation, etc.).

En 1986 et même en 1987, l'aide de l'Etat s'appliquait encore peu aux bibliothèques des communes de moins de 10 000, à plus forte raison de moins de 5 000 habitants, la procédure du concours particulier de la dotation générale

de décentralisation étant en cours de rodage. Les aides départementales sous forme de subventions ne sont pas aussi répandues qu'elles le seront par la suite. Nous sommes encore au tout début de la dynamique d'incitation qui a permis d'apporter chaque année une contribution de l'Etat aux investissements d'une centaine de communes de moins de 10 000 habitants désireuses de construire ou rénover des locaux à usage de bibliothèques. Par contre, les années considérées se situent après l'effet des aides à la création d'emploi, abandonnées en 1986.

Les statistiques nationales des bibliothèques municipales, ainsi que nombre de cas particuliers, y compris des exemples d'équipements professionnalisés dans des communes de 4 000 à 5 000 habitants, prouvent, s'il en était besoin, la faisabilité de l'équipement. La Direction du livre recense 672 bibliothèques municipales en 1986 dans des communes de moins de 10 000 habitants, 683 en 1987. Il s'agit des bibliothèques municipales transmettant un rapport annuel d'activité, et cet échantillon doit coïncider avec l'élite des bibliothèques municipales de l'échantillon signalé par les bibliothèques centrales de prêt, l'élaboration de rapports correspondant à un certain niveau de développement. En 1986, les bibliothèques centrales de prêt recensent 3 008 bibliothèques municipales desservies. En 1987, le nombre des bibliothèques municipales atteignait 3 352 unités, soit un accroissement de 11,4 %. De tous les types de dépôts, ce secteur connaît donc la plus forte croissance, soit par création nette, soit par substitution à un type de dépôt ou d'intervention désuet, mais comme on l'a vu, le processus de substitution d'un type d'intervention à un autre est lent.

Ces bibliothèques municipales plus nombreuses bénéficient d'un service amélioré. En dehors des actions de formation et d'aide technique, non quantifiées ici, le volume moyen des dépôts de livres en témoigne (1 135,9 livres en 1987). Ce développement global ne doit pas occulter des inégalités géographiques certaines, ni les très grandes différences existant d'une bibliothèque centrale

18. Statistiques DLL à paraître.

de prêt à l'autre, imputables à la géographie, au contexte, aux stratégies suivies. La photographie de l'équipement des petites communes, quoique floue, fait apparaître l'influence néfaste des stratégies anciennes sur le développement des bibliothèques municipales au-delà d'un certain seuil : les 18 bibliothèques centrales de prêt créées en 1981 et 1982 ont réalisé en cinq ou six ans un maillage de leur terrain sensiblement plus fin que les vieilles bibliothèques centrales de prêt (0,12 bibliothèques municipales par commune, contre une moyenne nationale de 0,08...).

Cet indicateur doit être employé avec précaution, car il ignore les réalisations intercommunales. Celles-ci sont encore peu nombreuses dans l'échantillon, mais leur nombre et leur rôle ne peuvent que croître dans les années à venir.

### *L'audiovisuel en progrès*

La constitution des collections de documents audiovisuels se poursuit en 1986 et 1987. Le disque compact l'emporte, dans les acquisitions, sur le disque noir (respectivement 8 459 acquisitions pour 13 789 en 1986, et 15 230 (+ 80 %) contre 8 834 (- 36 %) en 1987, mais la cassette sonore, quoiqu'en érosion (58 174 acquisitions en 1987, 65 947 en 1986) reste le support sonore dominant. Quatre-vingt-cinq bibliothèques centrales de prêt avaient des collections de documents sonores en 1986, mais quatre seulement détenaient plus de 10 000 documents et 26 se limitaient aux cassettes. De toute évidence, la période de constitution des collections initiales est loin d'être achevée dans nombre d'établissements et la mise en circulation des documents est progressive.

Les documents sonores sont diffusés en prêt direct tous publics (17 bibliothèques centrales de prêt en 1986, 20 bibliothèques centrales de prêt en 1987) ou publics particuliers (4 bibliothèques centrales de prêt en 1986, 5 bibliothèques centrales de prêt en 1987), à l'exclusion des établissements scolaires (sauf une exception). Ils sont aussi bien sûr prêtés aux dépôts (42 bibliothèques centrales de prêt en 1986, 55

en 1987). Les bibliothèques municipales absorbent les trois-quarts des prêts de phonogrammes aux dépôts, représentant 199 926 prêts en 1986 et 226 553 prêts en 1987 (+ 13,3 %). Trois départements (07, 81, 84) déployaient des musibus spécialisés en 1986, qui touchaient 83 communes et 1 835 usagers.

Enfin, 26 bibliothèques centrales de prêt achètent régulièrement des vidéogrammes, mais souvent en quantité très réduite, à usage de formation ou d'animation. Les statistiques ne permettent pas d'apprécier l'emploi de ces collections.

### **Bilan des mutations en cours**

Les statistiques 1986 et 1987 des bibliothèques centrales de prêt laissent entrevoir que le transfert de compétence intervenu le 1er janvier 1986 n'a pas eu de répercussion brutale sur les moyens et les activités des bibliothèques

centrales de prêt, la transition ayant été amorcée antérieurement par l'implication considérable des collectivités départementales dans le financement du fonctionnement des établissements, et la transition de droit se poursuivant par le programme de construction entrepris par l'Etat.

Le réseau des bibliothèques centrales de prêt présente de fortes inégalités de moyens d'un établissement à l'autre, héritage ancien, qui se perpétuent et s'accroissent après 1986, ce qui pourrait conduire à poser la question d'une action compensatrice. Ce réseau paraît toutefois évoluer depuis le début des années 1980 dans un contexte de croissance globale des moyens, les cas de « paupérisation absolue » ne concernant qu'un tout petit nombre de bibliothèques centrales de prêt et restant à préciser. Pour une quinzaine de bibliothèques, on peut par contre parler d'âge d'or...

Les disparités de moyens, pour importantes qu'elles soient, la croissance des moyens elle-même nous paraissent toutefois secondaires, à l'échelle du réseau, par rapport aux différences de stratégie et d'évolution affectant les activités des bibliothèques centrales de prêt, et qui résident toujours dans le degré d'implication dans l'institution scolaire... On devrait ainsi distinguer, pour des études plus fines :

- les bibliothèques centrales de prêt émancipées de l'institution scolaire : guère plus d'une vingtaine et, parmi elle, cinq ou six établissements « anciens » seulement qui ont mené à bien une évolution radicale ou progressive,
- les bibliothèques centrales de prêt qui persistent dans le développement scolaire : cinq ou six établissements également,
- les bibliothèques centrales de prêt récentes qui semblent, pour le moment, maîtriser leur rapport avec l'institution scolaire et les développer sans préjudice pour leurs autres activités,
- le groupe d'établissements le plus important, la moitié du total sans doute, qui semblent engagés dans une restructuration de leurs activités : descolarisation, contractualisation des interventions, etc. et pour lesquels la question de la redistribution des moyens existants, donc des orientations politiques assignées par les conseils généraux paraît primordiale une fois assurée une croissance moyenne.

### Les rapports annuels : lacunes et perspectives

Une réflexion sur les statistiques 1986-1987 des bibliothèques centrales de prêt conduit à poser la question d'éventuelles modifications du formulaire d'activité conçu en 1985/1986 par un groupe de travail composé de représentants du bureau des établissements de la Direction du livre et de la lecture, de l'Inspection générale des bibliothèques et des directeurs de bibliothèques centrales de prêt.

De nouvelles modifications risquent de compliquer encore la comparaison avec les exercices antérieurs. Cependant, l'élabora-

tion par les bibliothèques centrales de prêt elles-mêmes d'indicateurs différents, notamment à des fins d'évaluation, la multiplication des enquêtes par les établissements et par les administrations départementales, les possibilités nouvelles ouvertes par l'informatisation, la mise au point d'un cadre de référence pour le rapport de contrôle technique par l'Inspection générale, tout cela change les conditions de l'activité statistique, permet d'envisager des améliorations de l'outil national, et risque de mettre en péril la cohérence nationale des méthodes.

Sans pouvoir aborder tous les points susceptibles d'être améliorés dans la formule actuelle et toutes les interrogations concernant la finalité du rapport d'activité et des statistiques nationales, les éléments suivants devraient retenir l'attention. La mesure de l'activité et des résultats des bibliothèques centrales de prêt doit exprimer la notion de maillage du territoire départemental par les services de lecture publique. Il conviendrait donc de donner aux statistiques un caractère géographique, dont elles sont pour le moment dépourvues, et qui pourrait avoir deux expressions principales :

- démographique : déterminer des tranches de population pour les communes de moins de 10 000 habitants, caractériser les agglomérations,
- cartographique : un minimum de normalisation, pour les activités de lecture publique, permettrait de disposer d'une carte départementale et, partant, d'une carte nationale.

Il s'agit de cerner les besoins et les niveaux d'équipement, au moins jusqu'aux chefs-lieux de canton, et de faire apparaître les réseaux intercommunaux fonctionnels. Il conviendrait de prendre en compte les moyens et l'activité des dépôts.

Progrès décisif dans la mesure du maillage territorial, cette question rencontre une des difficultés majeures du formulaire actuel, la non-définition de la bibliothèque municipale. Il est évident que, dans un même rapport et d'un département à l'autre, les réalités désignées sous ce vocable sont

extrêmement hétéroclites. Cette question se pose également pour les statistiques nationales des bibliothèques municipales : 683 unités de lecture dans les communes de moins de 10 000 habitants communiquent un rapport d'activité à la Direction du livre et de la lecture. Les bibliothèques centrales de prêt, de leur côté, en recensent 3 352 en 1987. Quoiqu'elle ne représente pour le moment qu'une faible part du recensement des bibliothèques centrales de prêt, cette masse pose quelques difficultés pour les statistiques nationales des bibliothèques municipales. Il a été envisagé de confier leur traitement aux Directions régionales des affaires culturelles, mais on peut se demander si cette solution est réaliste et si les bibliothèques centrales de prêt, qui ont un besoin vital de connaissance statistique de leur réseau, ne seraient pas mieux à même de jouer ce rôle.

Cette proposition pose des problèmes certains puisqu'elle consiste à déléguer une mission nationale aux collectivités départementales et à établir une forme de contrôle technique du département sur les communes, problèmes qui ne peuvent être résolus que par voie législative. Il est cependant des précédents dans la définition de fait des missions des bibliothèques centrales de prêt ou dans le rôle qu'elle ont joué pour la répartition des crédits du Centre national des lettres. A défaut de telles dispositions, la réforme des statistiques nationales des bibliothèques centrales de prêt pourrait être l'occasion de diminuer l'hétérogénéité des deux statistiques nationales (BM et BCP) de la Direction du livre et de la lecture.

Une partie seulement des informations contenues dans les rapports transmis par les bibliothèques centrales de prêt est utilisée pour l'élaboration des statistiques nationales. L'activité de formation des bibliothèques centrales de prêt devrait, par exemple, être mieux appréciée dans celles-ci. Il faudrait évaluer le poids respectif des formations qualifiantes, de la participation à des formations institutionnelles, des formations « maison » que dispense chaque



bibliothèque centrale de prêt et des prestations de formation des institutions extérieures.

Certains services n'apparaissent pas dans le formulaire en vigueur. L'activité de prêt inter-bibliothèques pourrait être mieux connue : à qui les bibliothèques centrales de prêt fournissent-elles, auprès de quels établissements se procurent-elles des ouvrages en prêt-inter, défini comme le recours au service postal pour l'accès au document ?

L'activité de publication pourrait être mieux prise en compte : si le rapport d'activité des bibliothèques centrales de prêt fournissait la notice bibliographique de leurs publications, un catalogue de celles-ci, utile à la documentation professionnelle, pourrait être mis en place. Ce serait également un moyen d'organiser la constitution d'un fonds de ces publications et leur conservation. Une infime partie de ces publications aboutit au dépôt légal, où elle est, à vrai

dire, peu utilisable. Guides du lecteur, opuscules présentant le service, catalogues réalisés par les bibliothèques centrales de prêt, etc. devraient devenir utilisables comme sources, à l'ENSB, au centre de documentation de la Direction du livre ou au Centre national de coopération des bibliothèques publiques.

Enfin, si le formulaire du rapport d'activité et les statistiques nationales des bibliothèques centrales de prêt étaient révisés ils devraient tendre à l'établissement d'indicateurs nationaux affinés, notamment sur les points suivants : dépenses de fonctionnement par an et par habitant incluant les dépenses du réseau ; rapport entre les effectifs du service et la population à desservir incluant les moyens du réseau ; nombre d'usagers des services de lecture publique dans le département, dans les communes de moins de 10 000 habitants, volume des prêts.

---

## BIBLIOGRAPHIE

— « Journées de Beauvais », *Transversales*, n°12, décembre 1989 (ADBCP, 31 rue Juliette Récamier - 01000 Bourg-en-Bresse, 74-35-22-06).

— « BCP », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 30, n° 3-4, 1985.

— « Décentralisation et bibliothèques publiques : les bibliothèques de collectivités territoriales », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 29, n° 4, p. 269-290.

— **Boulbet, Geneviève**, « De la bibliothèque circulante au centre départemental de coopération », International federation of library association, *Council and general conference*, 55, 1989, Paris.

— **Jolly, Claude**, « Etat de droit, droits de l'Etat : le contrôle par l'Etat des bibliothèques des collectivités territoriales », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 32, n° 2, 1987, p. 144-149.

octobre 1990